

UN1TÉ

CRS Autoroutière



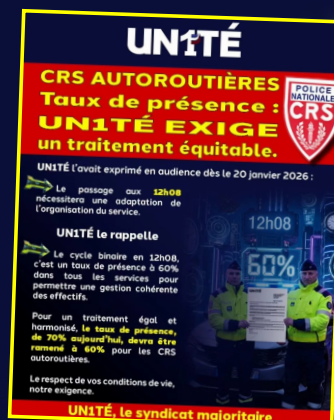
LA DCCRS OFFICIALISE LA DEMANDE D'UN1TÉ

UN1TÉ avait demandé un taux de présence revu à la baisse passant de 70% à **60%** pour les CRS autoroutières travaillant en binaire.

Le DCCRS a entendu nos arguments et a répondu favorablement.

Un Télégramme de la DCCRS vient officialiser la mise en place effective à compter du 01/09/2026.

UN1TÉ, le syndicat qui défend vos intérêts, propose et suit les dossiers, obtient et vous informe.



La technicité, c'est UN1TÉ !

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
FO
LA FÉDÉRATION DE SYNDICATS FRANÇAIS OFFICIELLE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

07/07/2026